



## Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente de CAPIAN , sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

**PRESENTS (30): BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, Mme Clara MOURGUES, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) :** **BARON :** Mme Sophie RENAUD pouvoir à M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD pouvoir à Mme Marie Christine SOLAIRE, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES pouvoir à M. Jean Luc JOYEUX, Mme Agnès TEYCHENEY pouvoir à Mme Ramona CHETRIT **SADIRAC :** M. Cédric ANTON pouvoir à M. Alain ZABULON, **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE pouvoir à M. Nicolas TARBES

**ABSENTS (02) :** **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC :** Mme Elodie DUBEDAT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, déléguée communautaire de la Commune de Sadirac secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance débute.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2023  
Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de sa délégation de compétences.

### DELIBERATIONS

- **Subvention aux associations** - modalités de versement avant vote du budget 2024 (délibération 50.12.23)

### QUESTIONS DIVERSES

#### INTERVENTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

- Intervention des Vice- Présidents et des Conseillers délégués sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

### 1- DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Président expose qu'il a pris plusieurs décisions par délégation depuis le dernier conseil communautaire du 28 novembre 2023.

- **Décision n° 09.12.23 en date du 18 décembre 2023-** choix du Bureau d'Etudes METAPHORE pour assurer la prestation de Maîtrise d'œuvre pour la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Créonnais avec Volet Habitat et Volet Eau pour un montant de 202 671 € HT soit 243 205.20 € TTC . Ce montant s'entend sans les options (diagnostic de publicité- 6 195€ HT et élaboration RLPI- 6 020€ HT) .

**- Décision 10.12.23 en date du 18 décembre 2023** Le Cabinet Rivière Avocats et Associés (33 Allées de Chartres, 33000 Bordeaux) est retenu pour assurer la défense des intérêts de la Communauté de Communes du Créonnais suite à la requête introduite pardevant le Tribunal Administratif de Bordeaux par les consorts RULLIER / SEGUY demandant l'annulation de la délibération du 8 février 2023 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais a approuvé la modification n°2 du PLUi.

## 2- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2023 A SADIRAC**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS– MODALITES DE VERSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2024 (délibération 50.12.23)**

Rapporteur : Monsieur Benjamin AUDUREAU Vice- Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité

#### 1- **Préambule explicatif**

M. le vice-Président en charge notamment de la petite enfance expose les éléments suivants :

##### ➤ **Conventions pluriannuelles d'objectifs**

Certaines associations bénéficient de conventions pluriannuelles dans lesquelles il est indiqué :

« Les modalités de versement sont fixées annuellement, en accord avec l'association et en fonction du montant versé. Une avance peut être versée avant le vote du budget de l'année N par la Communauté de Communes, de 50% maximum du montant de la subvention. »

Néanmoins, Mme la Trésorière demande une délibération pour procéder au versement des subventions.

Or, afin de permettre de maintenir le versement de subventions pour certaines associations qui bénéficient d'un versement réparti sur l'année, il convient de maintenir en N+1 ce versement dans l'attente du vote du budget de l'année N+1 où une régulation sera effectuée.

#### 2- **Proposition de M. le Président**

M. le Président propose de maintenir le versement des subventions aux associations suivantes en 2024 (versement par anticipation des acomptes de subventions aux associations, calculés au prorata de la subvention votée au budget 2023 et dans l'attente du vote du budget de 2024) :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION MENSUELLE	OBSERVATIONS
La Ribambule	173 700€	40% de la subvention 2023 versée en janvier (puis un versement en septembre de la moitié du montant restant de la subvention votée, puis le restant réparti mensuellement entre octobre et décembre)
Loisirs Jeunes en Créonnais	43 679€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Fédération Léo Lagrange	9 918€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Kaléidoscope (ludothèque)	5 667€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Kaléidoscope (LAEP)	1 042€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Cabane à Projets	12 917€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Musique en Créonnais	3 354€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Terre et Océan	3 167€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Larural	1 600€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Rugby Club de la Pimpine	834€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Handball Club Créonnais	1 250€	chaque mois de janvier à avril inclus.
JOSEM	834€	chaque mois de janvier à avril inclus.
Football Club du Créonnais	1200	chaque mois de janvier à avril inclus.

Pour ces associations, le montant des mensualités sera modulé, après le vote du budget 2024, en fonction du montant de la subvention qui sera accordée.

### **3- délibération proprement dite**

**Le Conseil Communautaire,**

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

**-DECIDE:**

**- de maintenir le versement des subventions aux associations suivantes en 2024 (versement par anticipation des acomptes de subventions aux associations, de la subvention votée au budget 2023 et dans l'attente du vote du budget de 2024):**

### **4- QUESTIONS DIVERSES**

#### **Rapport social Unique**

M. le Président expose que le Centre de Gestion vient de nous informer que le rapport social unique (RSU 2022) de la Communauté de Communes du Créonnais a été validé sur l'application « Données sociales », et fait partie de l'agrégation réalisée par le Centre de Gestion.

Conformément à l'article 7 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, cette agrégation se présente sous la forme d'un document commun à l'ensemble des collectivités territoriales et établissements employant moins de 50 agents affiliés au CDG. Ce RSU commun a été présenté aux membres du Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui se sont réunis le 12 décembre 2023. Le CST a rendu un avis favorable.

Il convient de présenter à l'assemblée délibérante l'avis du CST ainsi que le RSU propre à la CCC dans son intégralité assorti de sa synthèse pour en favoriser sa lisibilité. Aucune délibération n'est requise.

Le CDG étant l'autorité compétente pour publier le RSU commun à l'ensemble des collectivités et établissements de moins de 50 agents affiliés, sa synthèse est publiée sur son site internet à l'emplacement suivant : RSU 2022 agrégé

Le document sera envoyé aux conseillers communautaires.

#### **Signature de Conect PETR- Bordeaux Métropole 14 décembre 2023**

M. le Président rappelle le contexte :

La Métropole a souhaité développer des actions de coopération avec ses territoires voisins, afin de construire un engagement commun qui permette de répondre aux enjeux multiples auxquels nos territoires doivent faire face ces prochains mois et prochaines années.

Cette nouvelle dynamique initiée, la mise en place d'une collaboration du territoire du Pôle territorial du Cœur Entre-deux-Mers (le PETR et ses 5 communautés de communes) a été effectuée.

Cette coopération se matérialise par un contrat pluriannuel 2023-2026 de coopération énonçant les axes de collaborations actives, les orientations communes ainsi que les actions concrètes de coopération qui pourraient être travaillées avec chaque maître d'ouvrage au fur et à mesure.

Ainsi est formalisé entre Bordeaux Métropole et le Territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers un Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT) pour la période 2022-2026, énonçant :

- les grands principes et engagements des deux territoires,
- les axes et les pistes opérationnelles prioritaires de coopération,
- les modalités de gouvernance liée à la mise en œuvre et au suivi des actions.

A ce contrat est annexé un programme de travail, précisant chaque action de coopération

#### **Mobilités et accessibilités des populations**

#### **Développement économique et touristique, durable et solidaire**

#### **Transition agricole et alimentaire**

#### **Transition écologique, gestion et valorisation des ressources locales**

M. le Président indique que cette convention permettra de discuter avec Bordeaux Métropole dans un souci d'intensifier la coopération entre nos territoires.

Le document sera envoyé aux conseillers communautaires.

## LYCEE ENTRE DEUX MERS - Liste des communes du secteur de recrutement du lycée de Créon

Monsieur le Président donne la liste des communes du secteur du lycée de l'entre deux mers transmise par Le Conseil régional, après validation par l'Éducation nationale à savoir :

- la totalité des communes membres de la **communauté des communes du Créonnais**

BARON
BLESIGNAC
CAMIAAC ET SAINT DENIS
CAPIAN
CREON
CURSAN
HAUX
LA SAUVE MAJEURE
LE POUT
LOUPES
MADIRAC
SADIRAC
SAINT GENES DE LOMBAUD
SAINT LEON
VILLENAVE DE RIONS

- les communes membres de la **communauté des communes des Coteaux bordelais (sauf Tresses)**

BONNETAN
CAMARSAC
CARIGNAN DE BORDEAUX
CROIGNON
FARGUES ST HILAIRE
POMPIGNAC
SALLEBOEUF

- les communes membres de la **communauté des communes des Portes de l'Entre-deux-Mers (sauf**

**Latresne)**

BAURECH
CAMBES
CAMBLANES & MEYNAC
CENAC
LANGOIRAN
LE TOURNE
LIGNAN-DE-BORDEAUX
QUINSAC
ST CAPRAIS DE BORDEAUX
TABANAC

- la commune de **Faleyras**

M. le Président complète son propos en indiquant qu'il a accompagné vendredi dernier le maire de Créon à une visite du lycée organisée par la Région pour la presse et donne quelques informations :

- ouverture confirmée en septembre 2024 pour les classes de seconde, internes compris, puis montée en puissance les années suivantes avec les premières, les terminales et les post bac

- la proviseure préfiguratrice est celle du lycée François Mauriac, le proviseur définitif sera nommé en avril.

- toutes les informations pour les familles (carte scolaire, modalités d'inscription, options disponibles...) seront communiquées au printemps

Nous avons insisté avec le maire pour qu'une visite ouverte au public et aux familles du Créonnais soit organisée après la livraison de l'établissement. Accord de principe de la Région mais après le passage de la commission de sécurité.

M. Pierre GACHET confirme cette demande de journée « Portes ouvertes » pour que la population puisse visiter l'établissement.

- budget de l'opération : environ 78 M hors mobilier

Visite très intéressante et qui annonce un établissement ultra moderne, spacieux et accueillant.

Nous prendrons rapidement contact avec le proviseur nommé afin d'évoquer le partenariat que nous souhaitons initier pour l'utilisation de certaines installations (notamment sportives) hors temps de classe.

Mme Mathilde FELD demande si les post bac feront leur rentrée scolaire en septembre 2024 la réponse n'est pas connue à ce jour.

M. Pierre GACHET, Maire de Créon, indique que les travaux du rond-point sont quasiment achevés, ne manque que la peinture routière, M. le Président rappelle que les frais du giratoire sont pris en charge par la CC du Créonnais.

Mme Mathilde FELD déplore que les communes de la carte scolaire n'aient pas participé au financement de ce rond-point, ce à quoi M. le Président répond qu'il ne partage pas cet avis. Autant, Il aurait été important de solliciter une participation si le reste à financer pour la CC du Créonnais avait été de 2 millions d'euros (comme prévu initialement) mais désormais la prise en charge des frais par la mairie de Créon ne concerne plus que les travaux de voirie d'accès (rond-point), ceci ne justifie plus la sollicitation des autres communes.

M. Pierre GACHET indique que la mairie de Créon a publié la liste des communes « rattachées » au futur lycée mais rappelle que l'orientation des élèves relève de l'Education Nationale ainsi que la délivrance des dérogations.

Il indique que les options proposées au lycée n'ont pas encore été portées à connaissance.

Concernant la question de la circulation, M. Pierre GACHET rappelle que 27 bus sont affectés au lycée en plus des 13 bus du collège.

M. le Président expose que le début des cours au lycée aura lieu à 8 heures, c'est plus tard au collège, il précise également que l'ensemble des bus ne traversera pas Créon, beaucoup emprunteront le RD14.

M. Ludovic CAURRAZE, Maire de Cursan, demande à quel moment l'information sur les lignes de ramassage scolaire sera communiquée. M. P. GACHET attend également cette information.

M. Nicolas TARBES, Maire de Saint Léon, ne pense pas que la Région va mettre en place des lignes particulières pour les lycéens, ils devront probablement prendre les lignes régulières.

M. P. GACHET pense que si, il y a 27 bus prévus.

M. le Président rappelle que l'information sera communiquée officiellement.

M. Nicolas TARBES suggère que dans le cadre du schéma de mobilité, encours d'élaboration avec la région, on pourrait créer un maillage pour rejoindre la piste Lapébie, les lycéens pourraient aller au lycée en vélo quand les conditions climatiques le permettent. Un calcul a été fait depuis Saint Léon, il faut 15 mn avec un vélo électrique.

M. Pierre GACHET confirme que sur Créon, les élèves pourront tout à fait venir au lycée en vélo depuis la rue Régano qui va être reprise pour cela. Il indique qu'il faudrait faire une connexion à la piste Lapébie depuis Sadirac.

M. Patrick GOMEZ, Maire de Sadirac, indique que la commune a inscrit la création d'un barreau pour arriver au nord du lycée.

Concernant le stationnement des vélos au lycée, M. Pierre GACHET va demander à la Région quelles sont les modalités de parking des vélos.

M. Nicolas TARBES propose d'engager une réflexion sur une démarche incitative d'achat de vélos électriques pour les élèves, cette solution alternative pour éviter que les parents amènent les élèves en voiture au lycée est importante. La CCC doit impulser cette initiative.

Mme Mathilde FELD trouve que c'est une excellente idée d'autant que l'ADEME lance un programme AVELO3 qui comprend 4 axes :

- Axe 1 - le **soutien à la construction d'une politique cyclable** via le financement d'études
- Axe 2 - le **soutien à l'expérimentation de services vélo** dans les territoires
- Axe 3 - le **soutien à l'animation et la promotion de politiques cyclables** intégrées à l'échelle du territoire
- Axe 4 - le **soutien au recrutement d'un chargé de mission vélo / mobilités actives** pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

Des financements à hauteur de 50% peuvent être obtenus .

La porte d'entrée est la création d'un schéma directeur cyclable.

M. Bernard PAGES, Maire de Madirac, indique qu'il faudrait coordonner ce schéma avec le Plan départemental 1000km à vélo.

Mme Mathilde FELD indique que pour les mobilités douces, la CCC peut agir sans la Région.

M. le Président rappelle que le travail sur le Contrat Opérationnel de Mobilités ( COM) vient de débiter.

Les discussions concernant notamment le sujet de la circulation des lycéens et l'accès à l'établissement se tiendront lors des réunions de travail.

## **5- INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS ET CONSEILLERS DELEGUES**

### **5.1 Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice- Président en charge du développement du territoire (économie, tourisme, finances) : Bernard PAGES**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- **Développement économique**
  - Préparation Réunion Experts comptables / notaires : reprise transmission et présentation règlements d'intervention CDC et Région
  - Intervention / présentation au « café de la création d'entreprise » Crédit Agricole
  - Contacts avec MO sur aspects économiques et organisationnels de la rénovation/ réhabilitation de logements
  - Accompagnement porteur de projet (Développement d'une application tourisme)
- **Tourisme**
  - CA OTEM
  - Contacts avec hébergeurs sur taxe de séjour
- **Autres**
  - Comité Fonds européens
  - Chantier plateforme formation (avec CDC Rurales)

### **5.2 Madame la 2<sup>ème</sup> Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité : Sophie RENAUD**

Mme la Vice-Présidente est absente excusée.

Cependant elle a fait parvenir une note sur les boîtes solidaires, cette année la collecte est moindre que l'an passé aussi elle fait appel à la solidarité des élus pour la confection de 25 boîtes pour les hommes et 15 boîtes pour les femmes, la collecte des boîtes à destination des enfants a été satisfaisante.

Les boîtes sont à déposer soit à la CAP, à la mairie de Baron ou à la CCC.

### **5.3 Monsieur le 3<sup>ème</sup> Vice- Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information et de communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation : Monsieur Nicolas TARBES**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

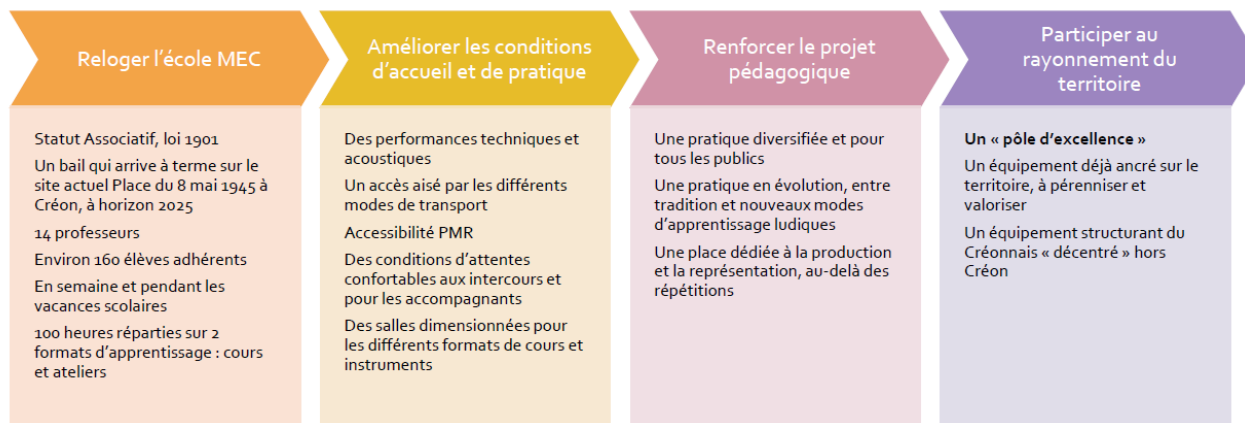
#### **Siège de la CC du Créonnais – consultation du maître d'œuvre.**

La consultation des candidats a été effectuée, 30 architectes se sont portés candidats, la commission des marchés s'est réunie le 27 novembre et a sélectionné 4 cabinets qui seront auditionnés mi-janvier 2024. Ces 4 candidats doivent remettre leur offre de prix avant le 9 janvier 2024 à 12h00.

M. le Vice- Président rappelle que BMA a été retenu auparavant en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée.

## Relogement Musique en Créonnais

M. le Vice-Président rappelle les enjeux de ce relogement



Le projet de réhabilitation serait de 570m<sup>2</sup> dont 200 m<sup>2</sup> de salle de représentation (cette salle pourra être mutualisée : réunions, théâtre ..... cette dimension aide à la création culturelle et artistique), surface sans kitchenette, sanitaires et les circulations.

**Prochaine étape :** faisabilité : voir ce qui peut être optimisé en surface, ce qui peut être mutualisé, cela va permettre d'optimiser le nombre de m<sup>2</sup> avec aussi une logique de fonctionnement. Ensuite l'ABF sera consultée.

Cette étape de faisabilité permettra d'avoir une idée du budget, en effet le chiffrage sera un élément primordial.

Le COPIL se réunira fin janvier 2024.

Mme Mathilde FELD, mairie de Créon, pose la question du stationnement. Mme Marie Christine SOLAIRE, mairie de La Sauve Majeure indique que la mairie envisage d'optimiser les places de stationnement le long du mur d'enceinte de l'Abbaye et de créer une aire de stationnement un peu plus haut dans la rue de l'Abbaye.

### 5.4 Madame la 4<sup>ème</sup> Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, du Sport de la Culture et de la vie associative : Marie Christine SOLAIRE

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

#### **Conseil des Jeunes Citoyens**

Suite à une réunion avec le Principal du Collège François Mitterrand et une CPE, il leur a été proposé que le Service Familles et Vie Associative prenne part à l'organisation des élections en étant présent chaque midi (13h – 14h) pendant trois semaines (réunion d'informations et accompagnement des élèves candidats...).

Les élections devraient avoir lieu début janvier permettant à 6 élèves du collège d'être élus au sein du Conseil des Jeunes Citoyens dans lequel 12 élèves de la MFR sont d'ores et déjà élus.

La première Assemblée Plénière devrait avoir lieu en février.

La prochaine étape sera d'établir la composition du Comité de Pilotage de ce Conseil.

### 5.5 Monsieur le 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets) : Frédéric LATASTE

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

#### **Révision du PLUI -consultation des Bureaux d'étude**

La consultation des bureaux d'étude s'est achevée le 30 novembre 2023. 3 candidats se sont positionnés .

La commission des marchés s'est réunie le 18 décembre après-midi.

L'analyse des offres a été effectuée en fonction des différents critères définis dans le cahier des charges .

METAPHORE : 257 863.20 € TTC

PLANED : 272 400 € TTC

CITTANOVA : 351 392.50 € TTC

Ce montant s'entend avec les options.

Comme indiqué dans le paragraphe sur les décisions prises par M. le Président en vertu de ses délégations, le BE Métaphore (en collaboration avec SOLIHA, AMEAU et GERA) a été retenu.

M. le Vice-Président rappelle les thèmes des ateliers qui vont être mis en place ainsi que la tenue de séminaires (le 1<sup>er</sup> aura lieu le 16 janvier 2024 sur le thème de l'économie).  
Il souhaite également que les élus traitent la question du stationnement.

### **Semcoctom**

Mise en place des points d'apport volontaire des 1er janvier 2024 et distribution composteurs  
Avec déploiement des ambassadeurs

### **Cot (contrat d'objectifs territorial)**

Label territoire engagé  
Rendu du diagnostic du pôle avec points d'amélioration et fiches actions à venir  
Environ 20 % 2 étoiles sur 5

### **Etude ruissellement**

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en cours de validation et dernières délibérations en attente  
Lancement prévisionnel du marché en début d'année

## **5.6 Monsieur le 6<sup>ème</sup> Vice- Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité : Benjamin AUDUREAU**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :  
**Petite enfance**

Suite aux modifications de la convention collective pour les agents de la Ribambule, de fortes hausses de la subvention de la CCC sont à prévoir. Le montant est à l'étude

### **Projet transversal : les 10 jours de la formation du Créonnais**

Le service Familles et Vie Associative (FVA) a fait le constat que les acteurs éducatifs du territoire, partenaires dans la mise en œuvre des actions en lien avec le Projet Social de Territoire, le Projet Educatif de Territoire et le CISPD, pointent souvent comme lacune un manque de formation et un manque transversalité des acteurs. En septembre 2023 est donc née l'idée de créer un évènement territorial qui répond à ces problématiques :

- Permettre les échanges de pratiques entre acteurs d'un même territoire.
- Favoriser l'émergence de projet en transversalité entre plusieurs acteurs locaux.
- Donner accès à des formations professionnelles à un grand nombre d'acteurs en levant deux freins : le coût des formations et la distance avec les centres de formation.

⇒ **LES 10 JOURS DE FORMATION DU CREONNAIS** : un programme de formations principalement liées aux métiers de la branche socio-culturelle animées par des organismes professionnels et dont toutes les sessions sont gratuites et ont lieu sur le territoire du Créonnais.

Fin octobre, le service a envoyé aux réseaux d'élus, de professionnels et de bénévoles du territoire le programme des sessions de formation.

Fin novembre, le service a aussi ouvert les places restantes aux deux Communautés de Communes partenaires du service FVA : Les Portes de l'Entre 2 Mers et les Coteaux Bordelais.

Au 27/11, l'état des inscriptions aux sessions dépassent toutes les espérances. Ce projet reçoit un engouement non prévu et cela reflète donc la cohérence de ce projet mais surtout les besoins de formation de proximité.

Réflexion sur la pérennisation de cette action 1 fois par an. Les types de formations pourront varier selon les bilans de l'édition 2023 et les projets du territoire.

M. Stéphane SANCHIS, mairie de Créon, indique qu'il a suivi 2 formations très intéressantes, il est très satisfait de cette initiative et souhaite que cela soit réitéré l'année prochaine.

## **5.7 Monsieur le Conseiller Délégué en charge des bâtiments communautaires : Jean Marc SUBERVIE**

Monsieur le Conseiller délégué est absent excusé.

## **5.8 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la politique de l'Habitat, de l'animation de la Commission des finances, des perspectives budgétaires et financières et du suivi des subventions accordées par le Conseil Communautaire : Ludovic CAURRAZE**

Monsieur le Conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :



## **1 / Compte rendu du dernier COTECH concernant notre OPAH III, qui a eu lieu vendredi 15 décembre dernier**

5 dossiers validés :

- 1 dossier de dégradation lourde (à St Genès de Lombaud)
- 1 dossier énergie (à Créon)
- 3 dossiers d'adaptation (1 à Sadirac – 1 à Créon et 1 à Baron)

Montant total des travaux : 98.478,30 € TTC subventionnés à hauteur de 74.908 € (environ 76%) dont 4106 € de la CDC, soit un reste à charge de 23.570,30 € TTC dans l'immédiat, car nous sommes en attente de réponses sur des demandes de subventions complémentaires dans un dossier.

A ce jour, soit 10 mois après le début de notre OPAH III (à quelques jours près), nous avons validé :

- 14 dossiers de PO sur un objectif de 28 par an
- 0 dossier PB sur un objectif de 6 par an

Nous avons également fait un point sur les 20 dossiers en cours (16 PO et 4 PB) sur lesquels SOLIHA est en attente soit des pièces administratives pour la constitution du dossier, de devis ou de visite. Si besoin de plus d'information par commune, je reste disponible.

Pour rappel, nous avons convenu avec SOLIHA de faire des permanences **sur rendez-vous** :

- Tous les 3èmes mercredis du mois de 9h30 à 12h à La Cabane à Projets  
**Les deux prochaines permanences le 17/01/2024, 21/02/2024**
- Tous les 4èmes mardis du mois de 14h à 16h dans une mairie du territoire

Les deux prochaines permanences auront lieu le 23/01/2024 et le 27/02/2024

Pour information 10 personnes reçues en 7 permanences.

Nous avons également abordé les évolutions réglementaires des aides de l'ANAH au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui sont plus avantageuses mais dans certains cas plus contraignants. (Exemple : Sur les travaux d'amélioration énergétique, jusqu'au 31 décembre 2023 il faut avoir un gain énergétique de minimum 35% pour être éligible, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il faudra avoir 2 sauts de classes d'étiquettes énergétiques minimum).

Prochain COTECH et COPIL de la première année le vendredi 8 mars 2024.

## **2 / A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 notre territoire est doté d'une plateforme énergétique appelée «France Rénov'»**

Portée par la CDC du Créonnais en partenariat avec SOLIHA, cette plateforme est un service Public.

Les Espaces Conseil France Rénov' proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.

Les missions :

A1 : Information de 1<sup>er</sup> niveau avec un renvoi vers notre OPAH si le propriétaire est éligible

A2 : conseil personnalisé (prédéfini des travaux de rénovation et informations sur les aides mobilisables)

A4 : Accompagnement pour la réalisation de la rénovation énergétique

SOLIHA assurera des permanences les 3èmes mardis de chaque mois de 14H à 17H (sauf juillet et août) à la Cabane à projets. Première permanence le 16 janvier prochain

Je tiens à remercier La Cabane à Projets pour la mise à disposition d'un bureau pour les différentes permanences de SOLIHA.

M. le Président complète le propos en indiquant que 4 Cdc se sont regroupées pour créer une plateforme de rénovation énergétique pour 2024 : CdC des Rives de la Laurence (structure porteuse de la mutualisation) CdC les coteaux bordelais, CdC les portes de l'entre deux mers et la CCC.

\*\*\*

\*\*

Les débats étant achevés, M. le Président lève la séance.

Fin de séance 20 h 45

## FEUILLET DE CLOTURE DE SEANCE

### Numéros d'ordre des délibérations prises

#### DELIBERATIONS

- Subvention aux associations - modalités de versement avant vote du budget 2024 (délibération 50.12.23)

#### Liste des présents

**PRESENTS (30): BARON** : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. William TITE **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, Mme Clara MOURGUES, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : BARON** : Mme Sophie RENAUD pouvoir à M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, **HAUX** : M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD pouvoir à Mme Marie Christine SOLAIRE, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES pouvoir à M. Jean Luc JOYEUX, Mme Agnès TEYCHENEY pouvoir à Mme Ramona CHETRIT **SADIRAC** : M. Cédric ANTON pouvoir à M. Alain ZABULON, **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE pouvoir à M. Nicolas TARBES

**ABSENTS (02) : LA SAUVE MAJEURE** : Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC** : Mme Elodie DUBEDAT

**Le Président de la CdC du Créonnais**  
Alain ZABULON

**La secrétaire de séance,**  
Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER